



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IFF/1998/6  
19 juin 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Forum intergouvernemental sur les forêts  
Deuxième session  
Genève, 24 août-4 septembre 1998

ÉLÉMENT DE PROGRAMME I.b

SUIVI DES PROGRÈS DE L'APPLICATION DES MESURES PROPOSÉES PAR  
LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS

Note du Secrétariat

Résumé

Après la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la mise en oeuvre des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts a commencé tandis que le dialogue s'est poursuivi au niveau international dans le cadre du Forum intergouvernemental sur les forêts. Ces activités parallèles offrent l'occasion unique de suivre, d'examiner et de faire connaître les progrès accomplis. La présente note aborde tous ces aspects et recense les moyens :

- a) D'identifier les sources de données et d'informations relatives à la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts;
- b) D'élaborer un cadre d'évaluation à long terme;
- c) De définir, pour mesurer les progrès accomplis, des paramètres en rapport avec certaines questions intéressant les travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, qui soient de préférence quantifiables et pour lesquels des données sont déjà disponibles;
- d) D'encourager et de soutenir les efforts actuellement déployés pour créer des synergies entre les données recueillies qui sont passablement fragmentées et assurer la compatibilité de ces données.

Il faut être conscient que toutes les données recueillies par les pays à des fins régionales et mondiales devraient avoir une valeur tangible au niveau national. En conséquence, les règles existant, aux niveaux régional et international, en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, devraient être prises en considération.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1	4
II. MANDAT ET PORTÉE . . . . .	2 - 5	4
A. Mandat . . . . .	2 - 4	4
B. Portée . . . . .	5	5
III. RASSEMBLEMENT D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES RELATIVES AUX FORÊTS . . . . .	6 - 31	5
A. Organisation des Nations Unies . . . . .	7 - 22	5
B. Organisations régionales . . . . .	23 - 24	10
C. Conventions et accords internationaux . . . . .	25 - 28	10
D. Organisations non gouvernementales . . . . .	29 - 30	11
E. Entreprises privées . . . . .	31	12
IV. MÉCANISME ET PROCÉDURE À ADOPTER POUR EXAMINER ET SURVEILLER LA MISE EN VALEUR, LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS, AINSI QUE POUR ÉTABLIR ET PRÉSENTER DES RAPPORTS, ET ÉVALUER LES PROGRÈS ACCOMPLIS . . . . .	32 - 54	12
A. Informations générales . . . . .	32 - 34	12
B. Choix des paramètres . . . . .	35 - 44	13
C. Modèles possibles . . . . .	45 - 54	16
V. LES PARAMÈTRES DE L'ÉVALUATION, LES SOURCES D'INFORMATION ET L'INTERNET . . . . .	55 - 57	18
A. Évaluation de l'information . . . . .	55	18
B. Diffusion et accessibilité des données sur Internet . . . . .	56 - 57	19
IV. DISCUSSIONS GÉNÉRALES ET RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À LA TROISIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS . . . . .	58 - 59	20

## I. INTRODUCTION

1. Les discussions intergouvernementales que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), l'ancien Groupe intergouvernemental sur les forêts et l'instance qui lui a succédé, le Forum intergouvernemental sur les forêts, ont consacrées au problème des forêts, montrent à l'instar d'autres débats de portée internationale, que les forêts ne sont désormais plus envisagées sous un angle purement conservacionniste, économique ou industriel. La mise en oeuvre des accords et des recommandations issues de ces rencontres nécessitera une action concertée ainsi que l'attribution de ressources à court, moyen et long terme. Les principaux outils et acteurs de cette mise en oeuvre sont, pour l'essentiel, décrits à la rubrique "Éléments de programme I.a" "Faciliter et encourager l'application des mesures" (E/CN.17/IFF/1998/2), et à la rubrique "Éléments de programme II.e" "Travaux menés dans le domaine des forêts par des organisations internationales et régionales" (E/CN.17/IFF/1998/5). Ces deux questions feront l'objet d'un débat de fond à la deuxième session du Forum intergouvernemental sur les forêts. Il est maintenant avéré que les forêts offrent de multiples avantages, qu'elles servent des intérêts divers, que les évolutions intervenues et les politiques adoptées dans d'autres secteurs ont un impact sur leur état et que leur gestion durable nécessite différents outils et acteurs. Pour cela, il convient de mesurer les progrès accomplis et de fonder les politiques forestières sur les meilleures informations dont on dispose. Ce sont essentiellement les évaluations des progrès réalisés à l'échelon national qui constitueront l'élément moteur et le point de départ des évaluations effectuées à d'autres niveaux (notamment régional et mondial).

## II. MANDAT ET PORTÉE

### A. Mandat

2. À sa première session, le Forum intergouvernemental sur les forêts a décidé que les travaux de ses prochaines sessions seraient regroupés en trois catégories apparentées et auxquelles les instances intergouvernementales devraient accorder une attention égale.

3. La première de ces catégories, intitulée "Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, et examiner, suivre et faire connaître les progrès accomplis en matière de gestion, de conservation et de mise en valeur durable de tous les types de forêts", comprend deux éléments : I.a et I.b. La présente note met l'accent sur l'élément de programme I.b "Suivi des progrès de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts". Le rapport du Secrétaire général consacré à l'élément de programme I.1 (E/CN.17/IFF/1998/2), traite des moyens de faciliter et d'encourager cette application.

4. À sa première session, le Forum a décidé que l'élément de programme I.b ferait l'objet d'un débat général à sa deuxième session. Il a également décidé que le débat général et les discussions de fond consacrées à l'élément de programme I.b devraient être guidés par les objectifs suivants :

/...

Suivi des progrès accomplis dans l'application : envisager des mécanismes et des méthodes pour examiner, suivre et faire connaître les progrès; et examiner les progrès réalisés par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, autres organisations internationales et certains grands groupes, notamment le secteur privé, les populations autochtones, les habitants et les propriétaires de forêts ainsi que les collectivités locales.

#### B. Portée

5. La présente note a pour objet d'aider le Fonds intergouvernemental sur les forêts à mener un débat de fond sur les mécanismes, les procédés et les formules à utiliser pour examiner, suivre, faire connaître et évaluer les progrès accomplis en matière de gestion, de conservation et de mise en valeur durable de tous les types de forêts. On présume que durant les travaux en cours du Forum intergouvernemental sur les forêts aucun mécanisme de collecte de données et/ou de diffusion ne sera créé à l'échelon international. Au lieu de cela, on pourrait engager un débat sur la forme que les activités menées en vue de suivre, d'examiner et de faire connaître les progrès accomplis pourraient revêtir à moyen et long terme, aux niveaux tant national que régional et mondial, tout en tirant parti des discussions relatives à la rationalisation des modalités d'établissement de rapports, qui sont déjà en cours au sein du système des Nations Unies. En conséquence, la présente note donne un bref aperçu de certaines des sources d'information utilisées pour obtenir des données et des renseignements relatifs aux forêts et propose une approche qui devrait permettre d'examiner les moyens d'utiliser et d'intégrer les sources de données disponibles à des fins d'évaluation intergouvernementale.

### III. RASSEMBLEMENT D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES RELATIVES AUX FORÊTS

6. On trouvera ci-après quelques exemples et quelques brèves descriptions d'activités de collecte de données relatives aux forêts menées par les organismes du système des Nations Unies et par d'autres instances. Ces renseignements visent à donner un aperçu des mécanismes dont on dispose pour analyser les progrès accomplis en matière de gestion, de conservation et de mise en valeur durable de tous les types de forêts.

#### A. Organisation des Nations Unies

7. Un certain nombre d'organismes recueillent des données et des informations relatives aux forêts; certains pays et d'autres entités, telles que les correspondants, leur font rapport périodiquement. Les organismes les plus actifs sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Évaluation des ressources forestières

8. La FAO recueille des informations relatives aux différents types de forêts présentes dans le monde, qui lui sont fournies par des interlocuteurs nationaux. Ces données, qui portent sur toutes les régions, sont recueillies et publiées tous les 10 ans et mises à jour tous les cinq ans. Ces activités sont complétées par un programme de renforcement des capacités d'assistance technique destiné à appuyer les travaux d'évaluation et de collecte d'informations relatives aux forêts qui sont menés aux niveaux national et régional. Elles sont uniques en leur genre car elles permettent de recueillir dans chaque pays des renseignements destinés à des agrégations régionales et mondiales utilisées un peu partout dans le monde. L'Évaluation des ressources forestières mondiales en l'an 2000 a un champ d'application matérielle bien plus large que les précédentes évaluations. Elle doit porter non seulement sur le couvert forestier mais aussi sur la diversité biologique et le degré de protection; les réserves de bois et la fixation du carbone; l'état des forêts; les feux de forêts; les produits non ligneux et les services; et enfin les fonctions de protection et celles qui revêtent un caractère socioéconomique.

Données relatives au commerce et à la production

9. La FAO recueille également, dans chaque pays, des données qui ont trait à la valeur et au volume de la production, des importations et des exportations de produits forestiers ligneux. Ces données portent sur toutes les régions et sont recueillies chaque année auprès d'interlocuteurs et de correspondants spécialement désignés à cet effet. On peut y accéder par l'intermédiaire d'une base de données interactive qui peut être consultée sur le site Internet de la FAO.

Étude relative aux capacités de production de pâte et de papier

10. La FAO recueille également des données relatives aux capacités de production de pâte et de papier, qui sont classées par pays et par type de produit. Cette étude annuelle se fonde sur des données fournies par des interlocuteurs et des correspondants nationaux ainsi que sur des estimations du secrétariat. Elle porte sur l'ensemble du monde et inclut des prévisions quinquennales.

Financement du secteur forestier et investissements réalisés dans ce secteur

11. Pour appuyer les activités qu'elle consacre au suivi du secteur forestier, la FAO recueille des données relatives à l'aide publique au développement ainsi qu'à d'autres formes d'investissement et de financement. Ces données sont périodiquement recueillies auprès d'interlocuteurs et de correspondants nationaux. Elles portent sur l'ensemble du monde et incluent des projections et des estimations réalisées par la FAO.

### Suivi des programmes forestiers nationaux

12. La FAO fait office de centre de coordination pour les programmes forestiers nationaux dont elle surveille la mise en oeuvre par le truchement de ses conseillers nationaux et régionaux présents sur le terrain. La collecte et la mise à jour des données dans le cadre de ces activités se font de façon permanente.

### État des forêts du monde

13. Il y a quatre ans, la FAO a commencé à publier un rapport sur l'état des forêts du monde (The State of the World Forests), donnant ainsi suite à la recommandation formulée par le Groupe consultatif de haut niveau sur les forêts, qui avait été convoqué en 1994 en vue de fournir un avis sur les travaux que l'organisation consacrait aux forêts. Ce rapport, qui contient des renseignements aisément accessibles et compréhensibles sur certaines des questions affectant les forêts, et qui peut servir aussi bien au grand public qu'aux décideurs et à d'autres instances, vient combler une très grave lacune. Jusqu'ici, deux rapports de ce type sont parus, le premier en 1995 et le deuxième en 1997. Un troisième rapport devrait être disponible en 1999.

14. Le rapport sur l'état des forêts dans le monde évalue les informations relatives aux forêts dont dispose la FAO et qui lui ont été fournies aussi bien par ses propres services que par d'autres sources. Il comprend une version sous forme d'agrégats des données les plus récentes provenant de l'"Évaluation des ressources forestières", ainsi qu'un récapitulatif des tendances passées et futures. Le dernier rapport contient des chapitres spéciaux qui présentent une description par région de l'état des forêts. Les rapports de 1995 et de 1997 comprenaient des chapitres qui mettaient en lumière l'évolution des politiques relatives aux forêts, tant dans le secteur forestier proprement dit que dans d'autres secteurs connexes comme l'agriculture. Les rapports ont également couvert des aspects comme le développement socioéconomique dans le secteur forestier, ainsi que certains aspects environnementaux comme la conservation et la contribution des forêts à la stabilité de l'environnement. Dans l'avant-propos du rapport de 1997, la FAO déclare expressément son intention de nouer des liens de partenariat avec ceux qui mènent des travaux apparentés, afin de pouvoir ratisser plus large, de recueillir davantage d'informations et de données et, partant, de donner une image plus complète des forêts du monde.

## 2. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

15. L'ONUDI recueille des données qui concernent le secteur de la transformation, notamment les industries spécialisées dans les pâtes de bois et le papier. Son Annuaire de statistiques industrielles présente des informations sur la fabrication des produits dérivés du bois, des meubles, du papier et des produits à base de papier; ces informations proviennent de sources nationales ou d'estimations faites par l'ONUDI. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dispose également d'une base de données statistiques sur la balance-matières regroupant des informations sur différentes qualités de pâtes à papier, de planches, etc., échangées comme produits de base.

### 3. Commission économique pour l'Europe (CEE)

16. En collaboration avec la FAO, la CEE rassemble des données quantitatives et qualitatives sur les forêts d'Europe et d'Amérique du Nord dont elle se sert pour élaborer des rapports. La CEE centralise les données sur la pollution des forêts. Elle recueille également des informations concernant la production et le commerce. Ses travaux sont exploités dans le cadre du programme d'évaluation des ressources forestières coordonné par la FAO.

### 4. Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)

#### Division de statistique

17. Comme approuvé par la Commission de statistique de sa vingt-huitième session, la Division de statistique continue à élaborer des indicateurs d'environnement, à partir de statistiques établies au niveau national en fonction d'un ensemble d'indicateurs de base. Au sein du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Division élabore aussi un guide consacré aux statistiques et indicateurs d'environnement, qui regroupera des concepts, des définitions, des classifications et des descriptions de sources de données, ainsi que des tableaux et une description des données pouvant servir d'indicateurs d'environnement. En outre, elle rassemble des informations sur l'utilisation de la dendroénergie dans le cadre de son programme de statistiques relatives à l'énergie.

#### Rapports nationaux

18. Conformément au programme de travail de la Commission du développement durable, la Division du développement durable centralise les rapports établis à l'échelle nationale dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21. Les pays sont incités à soumettre librement des rapports tous les ans en prenant pour base le programme de travail de la Commission arrêté pour l'année considérée. La Commission a demandé des informations sur les forêts par deux fois, la première fois, en 1995, lorsque le chapitre 11 d'Action 21 et la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes forestiers) faisaient partie de son programme de travail, et la seconde fois, en 1997, lorsque les profils de pays ont été présentés à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les forêts seront de nouveau à l'ordre du jour à l'occasion de la huitième session de la Commission en l'an 2000.

#### Programme de travail concernant les indicateurs du développement durable et programme de travail international sur l'évolution des modes de consommation et de production

19. La Division du développement durable est chargée du programme de travail concernant les indicateurs du développement durable. Ce programme en cours a permis de dresser une liste d'indicateurs divisés en quatre catégories :

/...



société, économie, environnement et institutions. Trois types d'indicateurs ont été définis pour chaque catégorie : l'élément moteur, les effets résultants et la réponse apportée. Dans le cas du chapitre 11 d'Action 21, l'élément moteur est l'intensité de l'abattage; les effets résultants sont la transformation subie par les zones forestières; et la réponse apportée est constituée par la proportion de zones forestières mises en valeur et la proportion des forêts classées parmi les zones protégées en pourcentage de l'ensemble des zones forestières.

20. Conformément aux objectifs du programme de travail de la Commission, la Division s'efforce également d'évaluer les principales évolutions suivies par les modes de consommation et de production. L'objectif actuel est d'identifier un ensemble provisoire d'indicateurs de base. Des indicateurs relatifs aux forêts ont ainsi été proposés afin d'évaluer si les terres sont utilisées de manière rationnelle. L'utilisation des terres par secteur, par personne et/ou en pourcentage de l'ensemble des terres; l'évolution affectant l'utilisation des terres par secteur, indiquée sous forme de changement en pourcentage par rapport à un laps de temps donné; les transformations de l'état des terres; et la prise en compte de la part des subventions allant aux intrants agricoles dans la formation de leur coût sont autant d'exemples de critères qui ont été proposés.

#### 5. Programme des Nations Unies pour l'environnement

21. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a rassemblé des études nationales sur la diversité biologique qui devraient pour une large part également concerner les forêts. Il dispose aussi du Métarépertoire de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID), de la base de données Infoterra et d'une base de données sur l'économie de l'environnement qui comprend essentiellement des publications. Il est également l'auteur de l'Évaluation de la biodiversité mondiale, du Environmental Data Report, de l'Étude des perspectives mondiales de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers et d'un atlas mondial consacré à la désertification.

#### 6. Programme des Nations Unies pour le développement

22. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé une réunion d'experts qui s'est tenue en mars 1997 en Israël. Cette réunion était consacrée aux synergies nées de l'application au niveau national des accords de la CNUED, c'est-à-dire des Principes forestiers, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification en particulier en Afrique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Parmi les sujets abordés figuraient les problèmes liés à l'information, à la surveillance et à l'établissement de rapports<sup>1</sup>. Les experts sont parvenus à la conclusion que les instruments susmentionnés se recoupaient en trois points, dont les forêts. Ils ont donc recommandé qu'un ensemble de données de base concernant les types et l'étendue des forêts soit utilisé pour tous ces instruments pour les activités de collecte d'informations générales. Par ailleurs, si les méthodes d'inventaire forestier incluaient des données présentant un intérêt pour les autres instruments et que des définitions communes soient arrêtées pour les termes et les indicateurs, cela pourrait grandement contribuer à créer les

synergies nécessaires et éviter que des efforts soient gaspillés dans la collecte des mêmes données. Cette réunion a également permis d'identifier des besoins en information communs à tous les instruments, notamment les zones et la couverture forestières; les types de forêts; la répartition des espèces; la répartition par zone (altitude, climat); l'origine naturelle ou non des forêts; l'état et la santé des forêts; la flore et la faune communes; la densité des forêts; la structure par âge des forêts; le type et la vitesse de régénération; le déboisement (classement des zones par type), le boisement (classement des zones par type); l'utilisation du bois; les caractéristiques du site (altitude, pente, aspect); le matériel sur pied et la biomasse; les informations sur la canopée.

## B. Organisations régionales

### 1. Communauté de développement de l'Afrique australe

23. Sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Groupe de coordination technique du secteur forestier<sup>2</sup>, situé au Malawi, rassemble des informations sur les ressources forestières de la région et sur leur exploitation. Ces informations sont ensuite mises à la disposition du public sur l'Internet sous forme de bases de données qui sont organisées en six catégories : ressources humaines, éducation et formation; ressources forestières; données de base, notamment des indicateurs économiques, la liste des donateurs qui participent aux activités forestières dans la région et celle des organisations non gouvernementales; recherche forestière; exploitation des forêts; et économie forestière.

### 2. Association des nations de l'Asie du Sud-Est

24. L'Institute of Forest Management de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)<sup>3</sup>, installé en Malaisie, a chargé sa section d'inventaire des ressources de mettre au point des techniques d'inventaire et de surveillance des ressources forestières dans la région. L'Institut fournit également des avis et assure des formations techniques, et élabore des méthodes d'inventaire normalisées utilisables pour de multiples ressources.

## C. Conventions et accords internationaux

### 1. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

25. La Conférence des Parties à la Convention rend compte de la quantité de carbone stockée dans les forêts et des émissions de carbone résultant des transformations dans l'utilisation des terres, par exemple à cause de l'abattage et du déboisement.

### 2. Convention sur la diversité biologique

26. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont présenté leurs premiers rapports nationaux sur les mesures prises afin de mettre en oeuvre les dispositions de la Convention. Conformément aux décisions arrêtées par la Conférence des Parties, ces rapports ont été axés sur l'application de l'article 6 de la Convention qui est consacré à l'élaboration de stratégies et

de plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, ainsi qu'à la prise en compte de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans et les politiques sectoriels et intersectoriels. À l'occasion de sa quatrième réunion qui s'est tenue en mai 1998 à Bratislava, la Conférence des Parties a examiné une synthèse des informations présentées dans les 107 rapports reçus jusqu'alors et a adopté une nouvelle décision ayant trait aux rapports nationaux (décision IV/14) ainsi qu'une décision concernant la diversité biologique des forêts (décision IV/7).

### 3. Convention sur la lutte contre la désertification

27. En publiant un atlas mondial consacré à la désertification, le PNUE a apporté une nouvelle pierre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification en particulier en Afrique. Des données concernant le climat, la dégradation des sols et la végétation ont été rassemblées et analysées au moyen de systèmes d'information géographique. Cet atlas constitue un outil de référence particulièrement précieux pour toute activité future de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports dans le cadre de la Convention<sup>4</sup>.

### 4. Accord international sur les bois tropicaux

28. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) rassemble des informations concernant les marchés et le commerce des bois tropicaux, notamment la production, les importations et exportations et le cours des grumes. Elle réunit également des renseignements sur des questions telles que les tarifs douaniers, les aides et les mesures dissuasives susceptibles d'avoir une incidence sur le commerce. Par ailleurs, l'OIBT collecte des données sur les espèces faisant l'objet d'échanges commerciaux et sur les espèces moins fréquemment exploitées, ainsi que sur les capacités des industries de transformation des produits forestiers et sur l'évolution générale des débouchés commerciaux existant pour les bois tropicaux, comme la mise en chantier de logements. L'Accord international sur les bois tropicaux promeut également différents projets qui sont destinés à aider les parties contractantes à collecter des données sur la situation des marchés.

#### D. Organisations non gouvernementales

##### 1. World Conservation Monitoring Centre

29. En association avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le World Conservation Monitoring Centre (WCMC) a récemment effectué un travail considérable d'analyse des données sur l'état de la protection des forêts dans le monde. Les données examinées portent sur la répartition des forêts par type ainsi que sur la superficie qui est protégée pour chaque type dans chaque région du monde. Ces informations sont librement accessibles sur le site Web du WCMC<sup>5</sup>.

## 2. World Resources Institute

30. Dans sa publication World Resources, le World Resource Institute (WRI) présente des informations sur les couverts forestiers, le déboisement, etc., qui sont pour l'essentiel fondées sur des données émanant de la FAO. Dans le numéro 1996-1997 de sa publication, le WRI a exploité les données de la FAO ayant trait au déboisement pour présenter des estimations des taux de dioxyde de carbone qui sont générés par des sources autres que l'industrie, notamment celles liées aux changements dans l'utilisation des terres. Le WRI fournit des analyses, des conclusions et des recommandations qui ne reflètent que son opinion sur l'utilisation des ressources dans leur ensemble, y compris les forêts.

### E. Entreprises privées

31. De nombreuses entreprises privées se chargent, à titre onéreux, de collecter et d'analyser des données, essentiellement dans le domaine des industries forestières et des produits forestiers. Ainsi, le 1997 Southern Hemisphere Forest Industry Yearbook<sup>6</sup> contient des données sur le boisement, les flux commerciaux, la pâte de bois et le papier, la fabrication de produits en bois massif, le marché des panneaux et des planches pour le Chili, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine. Des informations financières et commerciales sont également disponibles sur l'Internet. Certains sites proposent des liens vers des informations relatives aux options, instruments à terme, titres, indices, valeurs et autres informations boursières concernant la pâte de bois, le papier et les produits forestiers qui font l'objet d'échanges commerciaux, ainsi que les entreprises spécialisées dans les produits forestiers. Beaucoup sont mis à jour quotidiennement<sup>7</sup>.

## IV. MÉCANISME ET PROCÉDURE À ADOPTER POUR EXAMINER ET SURVEILLER LA MISE EN VALEUR, LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS, AINSI QUE POUR ÉTABLIR ET PRÉSENTER DES RAPPORTS, ET ÉVALUER LES PROGRÈS ACCOMPLIS

### A. Informations générales

32. Le Forum a reconnu la nécessité de simplifier l'approche utilisée pour mesurer, de manière systématique et coordonnée, les progrès accomplis dans les domaines de la mise en valeur, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts. Quel que soit le niveau pris en compte, la plupart des données existantes ne sont pas centralisées : elles sont en effet fragmentées et par sujet et par organisme chargé de les rassembler. Certes, cela n'est pas nécessairement gênant dans le cas de données consacrées à des thèmes précis, tels que la diversité biologique des forêts ou les investissements dans le secteur forestier, car elles sont collectées de manière plus efficace par des organismes qui sont directement intéressés par ces sujets dont les compétences leur donnent un avantage comparatif.

33. Nombreux sont les rapports qui sont disponibles sur des sujets ayant également trait aux forêts, mais dont les forêts elles-mêmes ne sont pas le thème central. De fait, la plupart des données sont certes liées aux forêts, mais l'analyse et l'évaluation qui en sont faites ainsi que les rapports établis

à partir de ces données ne leur sont pas expressément consacrés. Il existe peu d'exemples d'analyses, d'interprétations et de rapports entièrement consacrés à ce sujet. Le rapport semestriel intitulé State of the World's Forests, que la FAO publie depuis peu, constitue toutefois une exception notable.

34. Il faudra plusieurs années avant d'avoir défini la structure et rendu opérationnels le mécanisme, la procédure et la présentation utilisés pour examiner, surveiller et évaluer les progrès accomplis, ainsi que pour établir les rapports pertinents. Par conséquent, à l'occasion de sa troisième session, le Forum ne disposera pas d'informations quantitatives lui permettant d'évaluer les progrès qui ont été accomplis dans les domaines de la mise en valeur, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts depuis la formulation des propositions d'action du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts il y a un peu plus d'un an. Par ailleurs, il est peu probable que les informations disponibles permettent de démontrer que les propositions d'action du Groupe intergouvernemental ont eu une influence notable sur l'état biophysique des forêts de la planète. Pratiquement aucune proposition d'action ne comportait un objectif précis permettant aux pays de mesurer aisément les progrès réalisés. En fait, la plupart des propositions incitent les pays, les grands groupes et les organisations internationales à promouvoir l'application de certains principes, lignes directrices et concepts communément acceptés lors de la formulation et de l'élaboration de stratégies liées aux forêts et aux problèmes connexes. Cependant, il faut noter que de nombreuses initiatives nationales, régionales et internationales ont été lancées par les pays, les organisations internationales et les grands groupes (voir E/CN.17/IFF/1998/2).

#### B. Choix des paramètres

35. Quel que soit le niveau (national, régional ou mondial), il sera important de choisir dès le début les paramètres qui devront être mesurés et évalués, ainsi que le niveau de précision requis. Les paramètres utilisés pour mesurer les progrès accomplis devront de préférence être simples, être collectés périodiquement et permettre de mener à bien des analyses et des évaluations à la fois pertinentes et riches d'enseignements.

##### 1. Rapports entre les indicateurs et l'évaluation

36. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts, dans son rapport sur sa cinquième session (E/CN.17/1997/12), a conclu, entre autres choses, que les forêts constituent une question intersectorielle, et qu'il y a lieu de disposer d'une large gamme d'indicateurs quantitatifs, qualitatifs et descriptifs couvrant les questions sociales, culturelles, économiques, écologiques, institutionnelles, juridiques et politiques. Le Groupe a exprimé des points de vue divergents sur les avantages que présenterait un ensemble de critères et d'indicateurs de base utilisable au niveau mondial, tout en reconnaissant que le dialogue devrait se poursuivre afin d'améliorer la cohérence des rapports sur l'évaluation des forêts et la gestion durable des forêts. Ainsi, le Groupe des huit pays industrialisés, lors de son sommet à Birmingham (Royaume-Uni) en 1998, a reconnu aussi que les critères et indicateurs constituent un cadre commun en vue de décrire, de suivre et d'évaluer, au fil des ans, les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts. Le rapport entre le niveau national et l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO est important pour

/...

fournir des données cohérentes, fiables et compatibles sur les forêts à l'échelon mondial<sup>8</sup>.

37. En temps voulu, un ensemble de critères et d'indicateurs harmonisés et compatibles pourrait devenir un outil utile mis à la disposition des décideurs à tous les niveaux dans le secteur forestier. L'absence d'un ensemble de critères et d'indicateurs ne signifie pas qu'il n'existe pas des ensembles de données ayant trait aux forêts qui ont une portée nationale, régionale ou mondiale et qui ont été collectées au cours d'une période donnée et qui pourraient servir à discerner les progrès réalisés. Un aspect positif des processus en cours d'élaboration de critères et d'indicateurs est que les besoins en matière de données et d'informations sont identifiés principalement en fonction de leur intérêt pour les efforts nationaux.

38. Sur le long terme, les processus d'élaboration de critères et d'indicateurs constitueront des instruments précieux et bien ajustés non seulement pour les efforts nationaux et infranationaux, mais aussi pour les évaluations internationales. Le Forum intergouvernemental sur les forêts, en tant que forum sur les politiques, n'aurait en principe pas besoin de se livrer à un examen au même niveau de détail que, par exemple, un chercheur ou d'autres spécialistes chargés de la gestion durable des forêts aux échelles nationale et infranationale, ou au niveau des services de gestion des forêts. Par rapport à la plupart des efforts déployés à l'échelle nationale, le Forum intergouvernemental sur les forêts souhaitera peut-être étudier les éléments d'un cadre à même d'être utilisé comme outil de diagnostic général et simple permettant d'évaluer les progrès, de préférence en utilisant des données fortement agrégées, des paramètres et des mécanismes existant déjà.

## 2. Cadre

39. Quels que soient les paramètres retenus, il est évident que le niveau de développement économique, le type et la superficie des forêts dans un pays donné, ainsi que les conditions sociales, déterminent dans quel domaine et à quel rythme des progrès peuvent être réalisés et mesurés à un moment donné. Des progrès relevés à l'aide de différents paramètres utilisés pour évaluer la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts ne seront pas équivalents à tous moments ni sur les plans mondial ou régional, ni même au niveau des pays.

40. Il serait préférable d'examiner les progrès qui tiennent compte du niveau de développement et de l'étendue du couvert forestier des pays. Une possibilité serait d'examiner et d'évaluer les progrès dans le cadre d'une typologie des pays a) à faible revenu et à faible couvert forestier; b) à faible revenu et à couvert forestier important; c) à revenu élevé et à faible couvert forestier; et d) à revenu élevé et à couvert forestier important.

41. Ce type d'approche permettrait d'identifier : a) les éléments communs aux différents pays faisant face à des domaines d'action prioritaires similaires, ainsi que b) les paramètres, c) les facteurs et d) les interventions en matière de politiques et de secteurs forestiers qui ont été critiqués par le passé et les leçons pouvant éventuellement être en tirées.

42. Le Forum souhaitera peut-être identifier un cadre et des domaines largement définis en vue du suivi, de l'examen et de l'établissement de rapports. Ce cadre pourrait comprendre des niveaux en matière de développement économique et social et de protection de l'environnement, ainsi que de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts, ou une combinaison des deux. L'organisation des données aux niveaux national, régional, écorégional et mondial permettrait d'ajouter d'autres perspectives précieuses. Parvenir à un consensus sur la façon d'articuler les nombreuses questions respectant l'ordre du jour du Groupe et du Forum en vue d'assurer le suivi, l'examen et l'établissement de rapports ou d'identifier les éléments possibles constitue une tâche critique pour le Forum.

43. Une proposition tend à ce que le Forum envisage de regrouper les questions qui reflètent le programme de travail du Groupe et du Forum dans les catégories suivantes : a) développement économique; b) développement social; c) protection environnementale/considérations d'ordre écologique, un élément supplémentaire étant constitué par les institutions et les instruments politiques. Cette approche est compatible avec les cadres employés pour la plupart des procédures ayant trait aux critères et aux indicateurs, ainsi qu'avec les conclusions et mesures proposées par le Groupe.

44. Afin de faciliter le suivi à l'échelon mondial, le Forum souhaitera peut-être subdiviser les catégories ci-dessus comme suit :

- a) Développement économique :
  - i) L'offre et la demande en matière de produits forestiers ligneux et non-ligneux et services connexes;
  - ii) Valeur de la coopération internationale;
  - iii) Valeur des investissements industriels dans les forêts et les produits forestiers;
  - iv) Valeur du commerce international dans les produits et services forestiers;
- b) Développement social :
  - i) État et niveau de l'éducation et de la formation ayant trait aux forêts;
  - ii) Structure de la propriété et des droits des utilisateurs des forêts. Niveau de l'emploi lié aux forêts;
  - iii) Niveau de participation de la population locale à la prise de décisions, à la gestion des ressources et au partage des bénéfices;
- c) Protection de l'environnement :
  - i) Couverture forestière, évolution; quantité et qualité;

- ii) Niveau de la conservation et de la protection des forêts;
- iii) État des services forestiers : biodiversité, réservoirs et puits de carbone, sols et eau;
- d) Institutions et instruments politiques :
  - i) Programmes forestiers nationaux : mise en oeuvre;
  - ii) Critères et indicateurs : mise en oeuvre;
  - iii) Évaluation forestière : mise en oeuvre;
  - iv) Instrument économique et politiques fiscales : mise en oeuvre.

### C. Modèles possibles

45. Dans le cadre général des programmes forestiers nationaux, un modèle précis pourrait être élaboré en vue de réaliser une évaluation intégrée et intersectorielle des progrès réalisés en matière de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts. Le Forum a décidé qu'un tel modèle devrait couvrir le suivi, l'examen, l'établissement de rapports et l'évaluation aux fins de l'élaboration de politiques. Les responsables et décideurs aux niveaux national, régional et international pourraient ensuite décider des mesures supplémentaires à prendre. Même si un tel cadre reprenait des mécanismes existant déjà, il serait nécessaire de fournir un appui supplémentaire aux niveaux national, régional et mondial. Les exemples donnés ci-après sont tirés pour la plupart des niveaux mondial et régional, mais les éléments ayant trait au suivi, à l'examen et à l'établissement de rapports qu'ils contiennent pourraient s'appliquer aussi au niveau national.

#### 1. Suivi

##### Collecte des données et des informations

46. La collecte des données et des informations a été entreprise sous de nombreuses formes : volontairement, comme dans l'établissement de rapports nationaux à la Commission du développement durable; obligatoirement, comme dans le cas des rapports nationaux, au titre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et sur le plan mondial et/ou régional, comme dans le cas des évaluations des forêts collectées par la FAO et la CEE.

47. Les données et les informations peuvent être obtenues par exemple dans les rapports nationaux à un organe central; des questionnaires; des visites de pays, comme dans le cadre du "jumelage" effectué par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); des auditions, telles que celles de la Commission mondiale sur les forêts et le développement durable; des réseaux de suivi et/ou de télédétection; et des centres de coordination nationaux ou des correspondants indépendants, telles que les données collectées par la FAO pour ses évaluations de ressources forestières et l'ONUDI pour sa base de données statistiques industrielles.



### Organisation des données

48. La valeur des données réside dans la façon dont elles sont organisées. Dans le secteur forestier, elles pourraient être organisées en suivant les Principes forestiers ou les éléments de programme du Groupe ou du Forum; en fonction des facteurs concernant les questions économiques, sociales, environnementales/biophysiques et institutionnelles/politiques; selon les domaines prioritaires fixés; selon les régions politiques ou écologiques; selon les types de forêts ou l'état de développement.

## 2. Examen

### Analyse et interprétation

49. L'examen, l'analyse et l'interprétation des données sont habituellement effectués par l'organisme chargé de la collecte ou du suivi et/ou par un autre organisme désigné, et/ou par des experts indépendants, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, etc. Dans certains cas, l'examen et l'analyse sont effectués avec un mandat précis fixé par un organe intergouvernemental, un instrument ou un organe directeur. La transparence et l'accessibilité des données et des informations sont importantes, afin que le plus grand nombre d'acteurs possible puissent tirer leurs propres conclusions des meilleures informations disponibles.

## 3. Établissement de rapports

### Présentation et diffusion

50. Tous les organismes des Nations Unies font périodiquement rapport à leur organe directeur, et certains de ces rapports sont pertinents pour le suivi des questions ayant trait aux forêts. Ces organes examinent souvent les politiques et les mesures prises par les gouvernements, les organisations internationales et les principaux groupes. Ainsi, au sein de la FAO, le Comité des forêts se réunit tous les deux ans; l'organe directeur du PNUE se réunit chaque année et peut examiner des questions ayant trait aux forêts en fonction de son ordre du jour; l'organe directeur du Conseil international des bois tropicaux se réunit chaque année; la Commission du développement durable se réunit chaque année et sa pratique a été d'examiner les questions relatives aux forêts tous les trois ou cinq ans.

## 4. Évaluation des politiques et de la prise des décisions

51. Les évaluations en matière d'élaboration des politiques et de prise de décisions s'inscrivent dans le cadre de différentes procédures nationales et internationales. Elles peuvent être effectuées par un organe parlementaire ou intergouvernemental ou par la conférence des parties à un instrument régional ou international. Des évaluations sont effectuées aussi par des groupes d'experts indépendants, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et/ou par des experts siégeant à titre particulier, des organisations nationales et internationales, de grands groupes et des établissements universitaires.

52. Les exemples cités plus haut ne sont pas nécessairement incompatibles; ils peuvent faire partie d'un effort national, régional ou mondial intégré. Une description plus détaillée des différents mécanismes existants chargés de l'examen et de l'établissement de rapports, principalement dans le cadre du système des Nations Unies mais aussi dans des organisations telles que l'OCDE et l'Union européenne, figure dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités d'échange des données d'expérience des pays au niveau régional (E/CN.17/1998/9).

#### 5. Rationalisation de l'établissement de rapports

53. La Commission du développement durable, dans ses premières délibérations, a étudié la nécessité de rationaliser les procédures en matière d'établissement de rapports dans le domaine du développement durable. La raison pour cela était double : accroître le nombre d'accords juridiques internationaux et de décisions intergouvernementales demandant l'établissement de rapports nationaux sur des questions intéressant le développement durable; la nature intersectorielle du développement durable lui-même. À la suite d'une décision de la Commission, la Division du développement durable a établi un calendrier quadriennal qui reflète la fréquence, l'ordonnancement et le centrage des rapports devant être établis dans le cadre du système des Nations Unies, ainsi que les conventions pertinentes.

54. Dans le cadre d'une réunion consultative du Comité interorganisations sur le développement durable, la possibilité d'adopter un format commun ou même un format unique pour demander des informations aux gouvernements a été discutée. Toutefois, le sentiment était que cela ne serait pas faisable pour les raisons suivantes : a) les demandes d'informations varient quant à leur date, la fréquence et leur portée; b) les demandes sont adressées à une clientèle fort différente au niveau national (la plupart des organes intergouvernementaux ont nommé des points de coordination nationaux particuliers comme interlocuteurs; et c) le type d'informations varie fortement (allant d'informations statistiques à des données d'expérience en passant par des évaluations). Il a été décidé que les informations ayant trait aux questions visées dans Action 21 doivent être demandées de telle sorte que les gouvernements n'aient pas à fournir la même information à plus d'un organisme des Nations Unies. Pour cela, il faut que les organismes passent en revue les informations dont ils disposent et qu'ils veillent à ne demander que des informations qui présentent un intérêt nouveau; il faut aussi que l'information soit pleinement accessible, de préférence sur le World Wide Web<sup>9</sup>. Cela, en fait, est l'un des principaux objectifs du site web du système des Nations Unies sur le développement durable.

### V. LES PARAMÈTRES DE L'ÉVALUATION, LES SOURCES D'INFORMATION ET L'INTERNET

#### A. Évaluation de l'information

55. En utilisant le cadre proposé à la section IV.B ci-dessus, la matrice suivante est proposée, qui comprend une partie des descriptions de sources d'information susmentionnées. Cette matrice peut donner une indication de la façon dont ces sources d'information s'intègrent dans le cadre général proposé :

Domaines	Sources d'information
<u>Développement économique</u>	FAO : Enquête sur l'offre et la demande; capacité en matière de pulpe et de papier; commerce et production; financement et investissement dans le secteur forestier; évaluation des ressources forestières en l'an 2000 OIBT : Données relatives à la tarification et au commerce des bois tropicaux ONUDI : Données relatives au secteur manufacturier des produits forestiers Banque mondiale : Évaluation, données de la SFI relatives aux investissements industriels dans les produits forestiers Différentes sources d'information commerciale
<u>Développement social</u>	FAO : Évaluation des ressources forestières mondiales en l'an 2000; état des forêts dans le monde; données relatives au renforcement des capacités ONUDI : Données relatives à l'emploi
<u>Environnement biophysique</u>	FAO : Évaluation des ressources forestières mondiales en l'an 2000; expansion des terres agricoles; données relatives au déboisement CMSC/CIFOR/PNUE : Zones protégées Convention sur la diversité biologique : rapports nationaux PNUE : Études de pays sur la biodiversité, évaluation mondiale sur la biodiversité, rapport sur les données gouvernementales CEE : Données relatives aux zones forestières polluées WRI : Données relatives aux réservoirs et puits de carbone
<u>Institutions et instruments de politique</u>	FAO : Collecte de programmes forestiers nationaux; établissements de recherche; procédures relatives aux critères et aux indicateurs; évaluation des ressources forestières en l'an 2000; systèmes de certification
<u>Information générale</u>	FAO : État des forêts dans le monde

#### B. Diffusion et accessibilité des données sur Internet

56. Les moyens d'information modernes, tels que le World Wide Web, fournissent de nombreuses possibilités intéressantes pour accéder à l'information et la diffuser. Une tâche à laquelle les organisations membres de l'Équipe spéciale interorganisations sur les forêts et d'autres partenaires doivent collaborer consiste à mettre l'ensemble des données ayant trait aux forêts sur Internet. Dans une certaine mesure, ces données sont déjà disponibles, mais non de façon regroupée. Une mesure proposée concernant cette question est présentée dans le rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme II.e (E/CN.17/IFF/1998/ ).

57. Une nouvelle initiative notable est le consortium constitué par l'Union internationale des organisations de recherche forestière, le CIFOR, le CMSC, le World Forest Institute, la FAO, le Oxford Forest Institute et l'Institut européen des forêts. Les organisations discutent des méthodes visant à accroître l'accessibilité à des données de qualité et fiables en temps voulu sur les forêts et sur leur utilisation. Un certain nombre d'options sont étudiées, notamment une meilleure synchronisation des connections sur Internet, un accès accru à chacune des institutions, de nouveaux investissements visant à renforcer la capacité des pays en développement et des centres d'information régionaux.

/...

VI. DISCUSSIONS GÉNÉRALES ET RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
À LA TROISIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL  
SUR LES FORÊTS

58. Pour sa discussion générale lors de sa deuxième session, le Forum souhaitera peut-être envisager les points suivants :

a) On n'a pas consacré suffisamment de temps à l'identification des progrès concrets réalisés depuis l'élaboration des mesures proposées par le Forum. Plusieurs initiatives ont toutefois été lancées récemment en réponse aux mesures proposées par le Forum (voir E/CN.17/IFF/1998/ );

b) Une procédure devrait être établie principalement en vue d'appuyer les efforts déployés au niveau des pays et de permettre l'intégration aux niveaux régional et/ou mondial;

c) Élaborer un cadre qui permettrait le suivi, l'examen et l'établissement de rapports sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts sur le long terme, en utilisant des sources de données disponibles et compatibles;

d) Établir des paramètres ayant trait aux aspects économique, social, environnemental et institutionnel, qui tiendraient compte de différentes conditions dans le monde entier, et reconnaîtraient que les progrès qui seront réalisés concernant les différents paramètres seront inégaux selon les pays et, localement, au sein d'un pays donné, selon les dates;

e) La valeur du suivi s'accroît avec le temps et l'intégration. Il existe plusieurs organisations qui collectent des données et des informations depuis longtemps; il est possible de réaliser des synergies grâce à leur collaboration et à une analyse intégrée.

59. Le rapport du Secrétaire général sur les éléments de programme I.b pour la troisième session du Forum tiendra compte des conseils reçus dans le cadre de la discussion générale à la deuxième session, en particulier les observations sur des paramètres critiques visant à évaluer la gestion durable des forêts et sur les efforts existants visant à intégrer des informations fragmentées.

Notes

<sup>1</sup> Voir "Synergies in national implementation: The Rio agreements", PNUD/Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement, 1997.

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations, voir : Groupe de coordination technique du secteur forestier, à l'adresse <[www.fstcu.org](http://www.fstcu.org)>.

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations, voir : Institute of Forest Management (dépendant de l'ANASE), à l'adresse <[www.jaring.my/aifm](http://www.jaring.my/aifm)>.

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir : Secrétariat de la Convention, à l'adresse <[www.unccd.ch/parti.html](http://www.unccd.ch/parti.html)>.

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, voir : World Conservation Monitoring Centre, à l'adresse <[www.wcmc.org.uk/forest/data](http://www.wcmc.org.uk/forest/data)>.

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations, voir : Trade and Media Services Limited, à l'adresse <[www.forestnet.com/journal/year](http://www.forestnet.com/journal/year)>.

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations, voir : Directory of Forest products, Wood Science and Marketing Online, à l'adresse <[www.forestdirectory.com](http://www.forestdirectory.com)>.

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations, prendre contact avec G8 Action Programmes on Forests à l'adresse Internet suivante : <http://birmingham.g8summit.gov.uk>.

<sup>9</sup> Contacter le site à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/agend21/natlinfo/>>.

-----